

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JANVIER 2023

Le 30 janvier 2023 à 18 heures

Le Conseil Municipal de Bosgouët, légalement convoqué le 23/01/2023, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle de Conseil de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Franck BERTIN, Maire.

En exercice : 15

Présents : 8

**Présent(e)s** : BERTIN Franck, FOURNIER-VIOT Rose-Marie, TORRETON Daniel, VANDERMEERSCH Michelle, DESCHAMPS Stéphane, MENDES Hélène, VASSE-GAUCHER Aurélie, BRECHETEAU Hervé

Madame Christelle GOSSE a donné pouvoir à Madame Hélène MENDES

Monsieur Gérald LETELLIER a donné pouvoir à Monsieur Daniel TORRETON

Monsieur David ODIEVRE a donné pouvoir à Madame Michelle VANDERMEERSCH

**Absents** : Madame Élodie GRICOURT

**Absents excusés** : Monsieur Arnaud FOURQUEMIN, Monsieur Hervé THOUENON, Madame Françoise VAN DAMME

**Secrétaire de séance** : Madame Michelle VANDERMEERSCH

## **Ordre du jour** :

- \* Convention avec le SIEGE 27 pour l'enfouissement des réseaux chemin des Ecoliers
- \* Convention avec le SIEGE 27 pour l'éclairage public isolé impasse Gabriel Cousin
- \* Convention avec le SIEGE 27 pour l'éclairage public isolé au passage piétons de la RD 675
- \* Réorganisation des archives communales et demande de subvention à la DRAC Normandie
- \* Nouveau tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> janvier 2023

### **Convention avec le SIEGE 27 pour l'enfouissement des réseaux chemin des Ecoliers**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le SIEGE envisage d'entreprendre des travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et de télécommunications.

Conformément aux dispositions statutaires du SIEGE et aux règlements financiers dudit EPCI, la réalisation de l'opération est subordonnée à l'accord de la commune qui s'exprime sous la forme d'une contribution financière telle que détaillée dans la convention ci-après annexée.

Cette participation s'élève à :

- ✓ en section d'investissement: **21 500 €**
- ✓ en section de fonctionnement: **7 500 €**

étant entendu que ces montants seront ajustés sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE dans la limite des montants indiqués ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise :

- Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière annexée à la présente,
- L'inscription des sommes au Budget de l'exercice, au compte 20415 pour les dépenses d'investissement (DP et EP), et au compte 61523 pour les dépenses de fonctionnement (FT)

### **Convention avec le SIEGE 27 pour l'éclairage public isolé impasse Gabriel Cousin**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le SIEGE envisage d'entreprendre des travaux sur le réseau d'éclairage public.

Conformément aux dispositions statutaires du SIEGE et aux règlements financiers dudit EPCI, la réalisation de l'opération est subordonnée à l'accord de la commune qui s'exprime sous la forme d'une contribution financière telle que détaillée dans la convention ci-après annexée.

Cette participation s'élève à :

- ✓ en section d'investissement: **1 667 €**
- ✓ en section de fonctionnement: **0 €**

étant entendu que ces montants seront ajustés sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE dans la limite des montants indiqués ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise :

- Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière annexée à la présente,
- L'inscription des sommes au Budget de l'exercice, au compte 20415 pour les dépenses d'investissement (DP et EP), et au compte 61523 pour les dépenses de fonctionnement (FT)

### **Convention avec le SIEGE 27 pour l'éclairage public isolé au passage piétons de la RD 675**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le SIEGE envisage d'entreprendre des travaux sur le réseau d'éclairage public.

Conformément aux dispositions statutaires du SIEGE et aux règlements financiers dudit EPCI, la réalisation de l'opération est subordonnée à l'accord de la commune qui s'exprime sous la forme d'une contribution financière telle que détaillée dans la convention ci-après annexée.

Cette participation s'élève à :

- ✓ en section d'investissement: **2 000 €**
- ✓ en section de fonctionnement: **0 €**

étant entendu que ces montants seront ajustés sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE dans la limite des montants indiqués ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise :

- ✓ Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière annexée à la présente,
- ✓ L'inscription des sommes au Budget de l'exercice, au compte 20415 pour les dépenses d'investissement (DP et EP), et au compte 61523 pour les dépenses de fonctionnement (FT)

### **Réorganisation des archives communales et demande de subvention à la DRAC Normandie**

Sur les conseils de l'organisme ADICO, le Centre de Gestion de l'Eure a été sollicité par la commune pour une mission d'aide au classement des archives.

Celui-ci a présenté un devis correspondant aux prestations suivantes :

- Tri et classement des archives du local dédié (28,88 ml)
- Tri et classement des dossiers conservés dans la mairie
- Rédaction de l'inventaire et du bordereau d'élimination, récolement
- Formation aux techniques de base d'archivage, aide à la mise en œuvre de bonnes pratiques pour la gestion des documents (duplication, circulation, rangement)

et dont le montant s'élève à 4 800 € (20 jours de travail à 240 €/jour).

Monsieur le Maire expose au Conseil que la commune peut bénéficier d'une aide financière de la DRAC Normandie pour concrétiser ce projet. Le taux de base de cette subvention est de 30% (soit 1 440 €).

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité :

- VALIDE le principe de la mission proposée par le Centre de Gestion, et le devis correspondant
- AUTORISE Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de la DRAC Normandie.

### **Nouveau tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> janvier 2023**

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le nouveau tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

		Pourvu titulaire TC ou TNC	Pourvu contractuel TC ou TNC
	<b><i>Filière Administrative</i></b>		
Catégorie C		1 TC et 1 TNC	
	<b>Total filière administrative</b>	<b>2</b>	
	<b><i>Filière technique</i></b>		
Catégorie C		1 TC et 2 TNC	
	<b>Total filière technique</b>	<b>3</b>	
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>5</b>	<b>0</b>

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal valide le tableau des effectifs dans sa version au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

## INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

\* Monsieur le Maire tient à faire part aux élus de sa déception par rapport au manque de participation de certains aux différentes manifestations organisées par la commune. Il tient à évoquer de nouveau ce sujet lors de la prochaine séance de Conseil, étant donné que seulement 8 membres sont présents.

\* Au sujet du dispositif Rézo Pouce proposé par le service Mobilités de la Communauté de Communes Roumois Seine, la proposition d'aménagement « 196 la Goussinière » est validée par les élus présents, qui suggèrent un second arrêt, dans le centre bourg. L'emplacement reste à définir avec la Communauté de Communes.

\* Monsieur le Maire communique les informations suivantes au Conseil :

- la première tentative de médiation avec la propriétaire de la Résidence Beau Soleil (voir comptes-rendus précédents) a eu lieu le 25 janvier, elle n'a malheureusement pas mené à un accord entre les parties.

- une réunion publique, en présence de la gendarmerie, aura lieu samedi 18 mars à 10h00 à la salle communale. Elle aura pour objet l'extinction partielle de l'éclairage public. La communication adéquate sera faite auprès des administrés afin que le plus grand nombre puisse y participer.

- une administrée s'est manifestée pour proposer des cours de réflexologie, et même l'organisation d'un salon du bien-être. Les élus donnent un avis positif, Monsieur le Maire va recontacter la personne afin de définir les modalités.

\* Suite à des échanges entre certains élus présents, il convient de revoir, pour 2024, l'organisation du repas des Aînés. C'est à la Commission Animation d'y réfléchir et de faire des propositions.

\* Madame VANDERMEERSCH signale la présence de bouteilles en verre sous l'abri bus situé au bord de la RD 675, Monsieur le Maire regrette que les dépôts sauvages de déchets sur le territoire communal continuent malgré la présence de Points d'Apports Volontaires pour les différentes catégories de déchets.

\* Monsieur TORRETON confirme le démarrage des travaux de sécurisation des abords de l'école le 13 février. Fin des travaux prévue en avril. Les travaux de création d'une cuisine destinée à la restauration scolaire dans la salle communale démarreront, eux, en avril, pour se terminer certainement pendant les vacances d'été.

\* Madame VASSE-GAUCHER propose de faire un grand rangement dans la réserve de la salle communale, elle suggère que les élus se mettent d'accord sur une date pour y participer.

\* La visite de Monsieur le Sous-Préfet de l'Eure a eu lieu le 26 janvier. Celui-ci a qualifié de viable le projet d'aménagement du centre bourg qui lui a été présenté par Monsieur le Maire et les quelques élus présents.

Monsieur le Maire doit maintenant désigner un AMO (Assistant à Maîtrise d'Ouvrage), l'objectif étant de pouvoir déposer un dossier de demande de DETR avant la fin de l'année pour le financement partiel des travaux.

\* Monsieur BRECHETEAU interpelle Monsieur le Maire par rapport à un projet d'urbanisme concernant la zone de la station TOTAL située sur la commune. Monsieur le Maire n'a pas beaucoup d'informations à ce sujet pour le moment, il en saura plus lors d'une réunion prévue avec le service instructeur de la Communauté de Communes le mardi 7 février.

Fin de séance à 19h15.